



Direction de la
Citoyenneté et de la
Cohésion Sociale

18

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohammed GRICHI, Yamina OUAFF, Dina TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Fabrice BENOIST, Renaud SELEZ, Mohamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS(Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC(arrivée à 20h15)

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office Municipal de Loisirs (OML) pour le dispositif départ vacances familiales "VACAF" et signature de l'avenant n°2-2023

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que l'Office Municipal des Loisirs (OML), association de tourisme social et familial (certificat d'immatriculation N°IMO 92 1200 700) et d'éducation populaire (agrément N°92/JEP/037) régie par la loi de 1901, a pour vocation d'organiser, diffuser et gérer des séjours collectifs et individuels de vacances familiales en faveur de la population familiale gennevilloise et de promouvoir l'initiative de ses adhérents,

Considérant que l'Office Municipal des Loisirs (OML) développe, depuis la crise du Covid, en complément des vacances familiales, un dispositif de vacances solidaires « départ vacances familiales, VACAF » à l'attention des familles les plus modestes, pour leur permettre d'accéder aux vacances,

Considérant la demande de l'OML de bénéficier de manière exceptionnelle de la subvention municipale d'accompagnement de ce dispositif, afin d'avoir la capacité financière de réserver avant la fin de l'année 2023, des locations de mobiles-homes pour l'été 2024,

Considérant que la volonté de la Municipalité est de permettre au plus grand nombre de Gennevillois.es de partir en vacances, et tout particulièrement les familles les plus modestes,

Considérant qu'à ce titre le dispositif de départ en vacances mis en œuvre par l'OML contribue à cet objectif,

DELIBERE

Article 1 : Valide une subvention de 25 000,00€ à l'OML pour mettre en œuvre le dispositif « départ vacances familiales, VACAF » pour l'année 2024

Article 2 : Autorise le maire à signer l'avenant n°2-2023 dans lequel sont notifiés les montants de la subvention pour permettre la mise en œuvre du dispositif départ vacances familiales « VACAF », soit 25 000€ et le montant de la subvention du contrat de développement Département – Ville, soit 2 022€

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 06/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023